



## Ingrandes-Le Fresne sur Loire

### Le Fief Égaré II



4 576  
habitants\*



Commerce



Etablissement  
Scolaire



Santé



Transport



Ingrandes-Le Fresne sur Loire est une commune nouvelle depuis le 2016 créée par la fusion d'Ingrandes en Maine-et-Loire et Le Fresne sur Loire, en Loire-Atlantique.

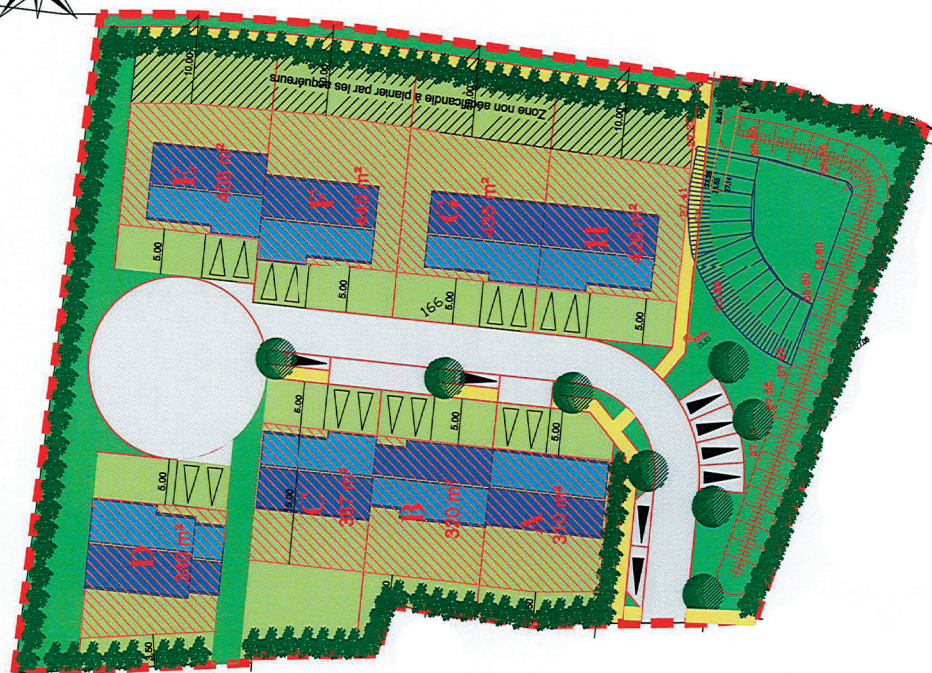
Commune attractive et dynamique, elle offre tous les équipements urbains nécessaires au quotidien : écoles primaires publiques et privées, collèges, supermarché, artisans, commerçants, pharmacies, médecins, pôles santé, agence postale, bibliothèque, cinéma mais également des transports assurés par les bus, cars et trains.

Les activités associatives culturelles sont riches et variées et les activités sportives sont mises en avant par des équipements publics de qualité. Son dynamisme est assuré par ses diverses associations, par ses artisans, commerçants et de nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année.

Commune à fortes empreintes historiques, elle est située en bordure de Loire, elle séduit par ses paysages variés au fil des saisons, sa plage, ses sentiers de randonnées.

\* Pour l'année 2019





Plan regroupant les 8 lots du Fief Égaré II

## Une commune dynamique dans un cadre privilégié



1 tranche



5700 m<sup>2</sup>



8 lots



15 minutes d'Ancenis



385 m<sup>2</sup> de superficie moyenne

Le Lotissement « Le Fief Égaré 2 » fait suite au Fief Égaré 1 et a pour objet d'organiser la construction, à usage d'habitation sur le territoire de la commune d'Ingrande-Le-Fresnes-sur-Loire.

Ce projet permet la réalisation de 8 lots, de 310 m<sup>2</sup> à 445 m<sup>2</sup> destinés à la vente au particuliers.

L'aménagement de ce nouveau lotissement prend en compte à la fois les exigences liées à l'urbanisation du secteur et la volonté de respecter le caractère environnant. L'enjeu est de réussir une organisation urbanistique intégrant une trame paysagère cohérente qui garantit l'équilibre recherché entre les emprises destinées à la construction et les espaces plantés.

Elle offre à terme une dominante végétale en continuité du paysage rural environnant et une répartition hiérarchisée des secteurs d'habitat.



édition 2022

